

Les Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la République Centrafricaine : 15 ans déjà!

Philippe Bouché¹ / ph_bouche@yahoo.com, André X. Bache¹, Moussa Yakata¹, Antoine Chenda¹, Roland Nzapa Beti Mangué¹, Florent Zowoya¹

Introduction

En 2009 les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) du Nord RCA ont eu 15 ans. Vu le contexte local et régional (rébellions dans le Nord RCA, tentatives de coup d'Etat au Tchad et conflit au Darfour voisin), peu de personnes auraient pu croire que le système ZCV puisse traverser cette période difficile. Et pourtant aujourd'hui les ZCV sont aujourd'hui plus actives que jamais.

Les ZCV sont situées dans le Nord Est de la RCA (Figure 1). Cette région fait partie d'un écosystème de savane du nord RCA de 125.000 km², s'étendant au Nord jusqu'au Tchad. Elle est composée d'un ensemble de parcs nationaux (Bamingui-Bangoran et Manovo Gounda Saint Floris), de réserve intégrale (Vassako Bolo), de réserve de faune (Aouk Aoukalé), de secteurs de chasse et de zones cynégétiques villageoises (ZCV).

Le but de cet article est de retracer les grandes lignes de cette remarquable expérience, d'aborder ses développements récents, d'analyser les forces et faiblesses du modèle et

d'ébaucher les perspectives à long terme dans le contexte particulier du Nord de la RCA.

Un peu d'histoire

A la fin des années 80 apparaît le Programme de Développement de la Région Nord (PDRN financé par l'Union Européenne) à la suite de l'alarme lancée par les résultats d'un inventaire aérien faisant état à la fois de la quasi extinction du rhinocéros noir et à l'abattage massif de l'éléphant (Douglas-Hamilton & al. 1985). A son arrivée en 1988, le PDRN impose une lutte anti-braconnage vigoureuse qui suscite une réaction négative des populations locales, mais contribue à une récupération progressive des effectifs fauniques (PDRN 2008). Ce programme arrive cependant trop tard pour sauver le rhinocéros noir qui s'éteint en 1986.

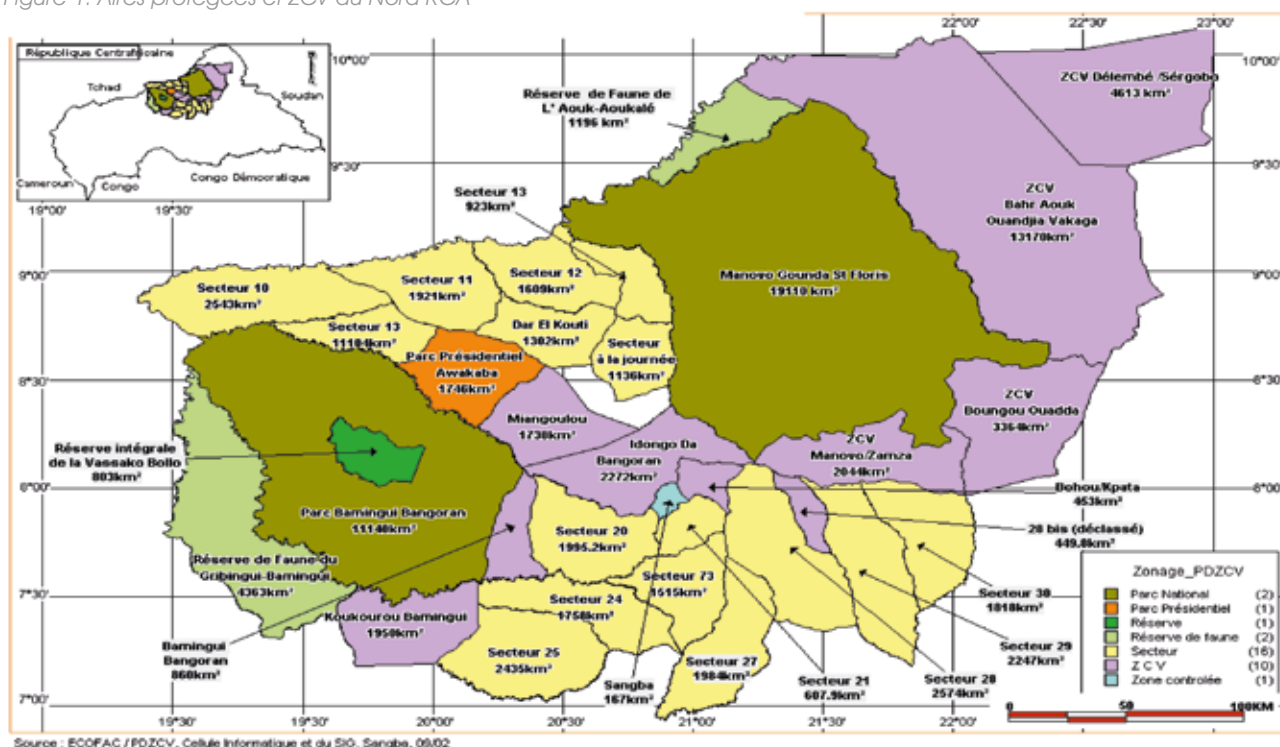
Dans les années qui suivent le démarrage du PDRN, les responsables réfléchissent à développer un moyen pour que les populations locales bénéficient légalement de la faune. Des

essais de chasse contrôlée sont menés mais abandonnés rapidement.

En 1992 naît la première ZCV inspirée par les expériences de gestion communautaire de la faune menées au Zimbabwe (CAMPFIRE) et au Burkina Faso autour du Ranch de Gibier de Nazinga (d'Espinay & al 2002). Elle est le résultat du classement en ZCV par arrêté ministériel d'une zone banale qui est devenue la ZCV Idongo Da Bangoran. En quelques années 10 ZCV seront ainsi créées (Boulet & al. 2003, Delvingt & Tello 2004). Un comité de gestion sera élu pour chaque ZCV et les ZCV bénéficieront du chapeau institutionnel, l'appui technique et financier du PDRN. Les ZCV sont louées à des guides de chasses professionnels qui y font chasser leurs clients. Bien que le système ZCV ait été une création de projet et non des populations elles-mêmes, cette initiative a été assez rapidement perçue comme un outil de prospérité économique dans une région très isolée et très pauvre.

En 2000, le PDRN se termine après 12 ans d'intervention et les activités des ZCV font l'objet d'une nouvelle

Figure 1. Aires protégées et ZCV du Nord RCA



¹ Composante ZCV Programme ECOFAC IV BP 1608 Bangui, République Centrafricaine

Composante au sein du Programme ECOFAC (Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale financé par l'Union Européenne). A partir de 2002 les comités de gestions sont renforcés par la création d'un staff technique (Boulet & al. 2003, Renaud 2005). Ce staff technique est composé de jeunes villageois originaires de la région Nord dont certains ont fait des études universitaires. Grâce au projet ECOFAC ce staff bénéficiera d'une longue formation dans des domaines divers : aménagement, suivi-écologique, comptabilité etc. Ce staff employé par les comités de gestion des différentes ZCV est devenu progressivement l'interlocuteur privilégié des guides de chasse locataire des ZCV.

En 2005 les ZCV doivent faire face à leur moment de vérité. La phase III du Programme ECOFAC ferme ses portes. Une phase IV est prévue mais personne ne s' imagine qu'il faudra attendre 2,5 ans pour qu'elle démarre. Cette période correspond de plus à une période des plus troublée pour le Nord de la RCA. Une rébellion apparaît en 2006 et entreprend de marcher sur Bangui. Elle sera arrêtée quelques mois plus tard, mais cette rébellion envahit deux bases du projet ECOFAC. Les cadres du Ministère des Eaux et Forêt chargés d'appuyer les ZCV et les comités de gestion évacuent la zone. En 2007 encouragé par l'absence d'activité de lutte anti-braconnage l'année précédente, un massacre systématique des éléphants est opéré par les braconniers soudanais qui abattront plusieurs centaines d'éléphant au cours de cette même saison (Chardonnet & Boulet 2007) anéantisant les derniers grandes hardes de la région. Par ailleurs un guide de chasse expatrié est assassiné au cours d'une embuscade. Les guides de chasse et



Réunion entre ZCV et locataires

les ZCV se demandent alors si la grande chasse dans le Nord RCA ne vit pas ses dernières heures.

Pourtant au cours de cette période difficile des clients courageux, ou mal informés, mais en tous cas motivés par la chasse d'animaux prestigieux, effectuent malgré tout leur safari, ce qui permet à l'activité de se maintenir. Les ressources mises à disposition par le gouvernement de RCA ne permettent pas aux ZCV de disposer des moyens à la hauteur de ceux disponibles durant la phase III d'ECOFAC. Les ZCV doivent donc se débrouiller à partir de leurs recettes pour effectuer de travaux dans les ZCV et maintenir la lutte anti-braconnage. Elles sont appuyées par les guides de chasse pour supporter cette période difficile (D'huart 2009).

L'arrivée de la phase IV est accueillie comme un soulagement de la part des communautés et des partenaires (guides de chasse et Etat). L'analyse de l'interphase, la perspective de la fermeture définitive du Programme ECOFAC en 2010 et l'optique de durabilité ont encouragé les responsables à ne pas intervenir massivement dans les aménagements courant des ZCV, comme ce fut le cas dans les phases précédentes

La Composante a plutôt orienté son action en termes d'appui conseil, d'outil de formation, de restructuration des ZCV, d'exécution d'inventaires fauniques, d'aménagement spécifiques (points d'eau), de lutte anti-braconnage. Toutes ces actions ayant pour but de conduire vers l'autonomie des ZCV

Qu'est ce qu'une ZCV ?

Les ZCV sont des portions du territoire national vouées à l'exploitation cynégétique et dont la gestion est confiée officiellement par l'Etat aux communautés villageoises locales. Celles-ci les louent à des sociétés de chasse privées, qui les exploitent suivant un cahier des charges et en respectant les quotas d'abattage spécifiques accordés par l'Etat. Les fonds générés par les taxes et redevances sont, en dehors de la part réservée à l'Etat et aux Communes, gérés démocratiquement et de manière autonome par des structures villageoises. Suivant le Protocole d'Accord avec son locataire, le Comité de Gestion de la ZCV affecte une partie de ses recettes à l'aménagement et à la gestion de la Zone et une autre



Aménagement d'une saline

partie à des initiatives et à des services communautaires identifiés par les villageois. L'objectif principal de la gestion dans les ZCV est de générer durablement des avantages permettant d'améliorer les conditions de vie des communautés locales et à contribuer à la préservation de la faune sauvage (d'Huart 2009).

Evolution de la structure de gestion des ZCV

Jusqu'en 2008 les ZCV étaient gérées avec le chapeau institutionnel d'ECOFAC qui était également en charge de leur gestion administrative et financière (Figure 2) (Boulet & al. 2003). La structure avait le mérite d'être simple, mais souffrait de certaines insuffisances : tout d'abord les comités de gestion en place n'avaient jamais été réélus depuis leur apparition dans les années 90, rendant ceux-ci peu ou pas légitimes. D'autre part les décisions prises par ces comités n'étaient jamais validées par les communautés locales qui n'avaient que peu d'idée de ce qu'il advenait des recettes de la ZCV, rendant de ce fait la gestion peu transparente. Cette structure représentait surtout un risque majeur pour leur survie : en cas de disparition du Programme ECOFAC, les structures de gestion perdaient automatiquement leur parapluie institutionnel donc leur existence légale.

Figure 2. Structure simplifiée de gestion des ZCV jusqu'en 2008



Après un long processus participatif avec les différentes communautés de 7 ZCV en activité, un nouvel organigramme fut approuvé par les communautés (Figure 3). Les communautés en charge des ZCV se sont constituées en Association Locale de Gestion de ZCV (ALGEST ZCV) enregistrées en Préfecture et disposant de statut et règlement intérieur basés sur des principes démocratiques (Zowoya & Bouché 2009 a&b). Désormais c'est l'assemblée générale qui définit les choix financiers stratégiques. De nouveaux comités de gestion ont été élus pour 2 ans par les

Figure 3. Organigramme des ALGEST ZCV à partir 2009

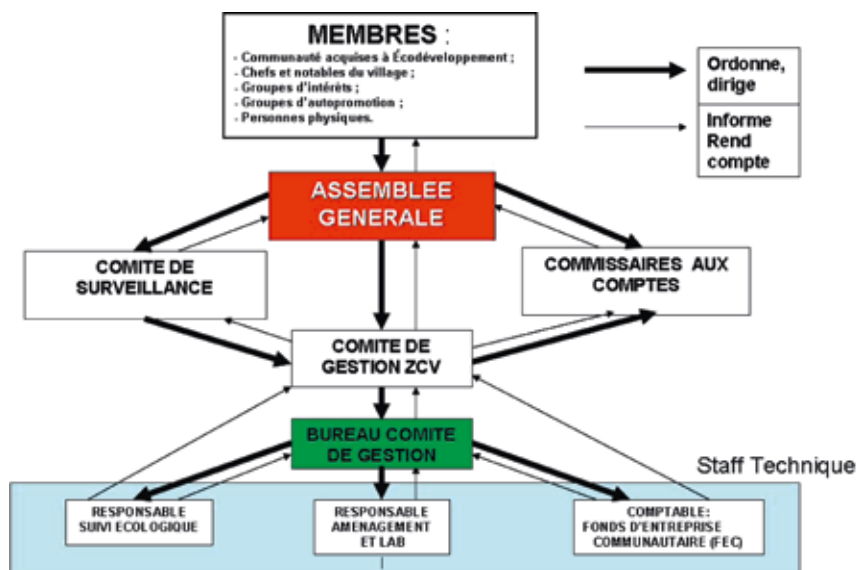


Figure 4. Organigramme du réseau des ZCV du Nord (RZCV Nord) en 2010

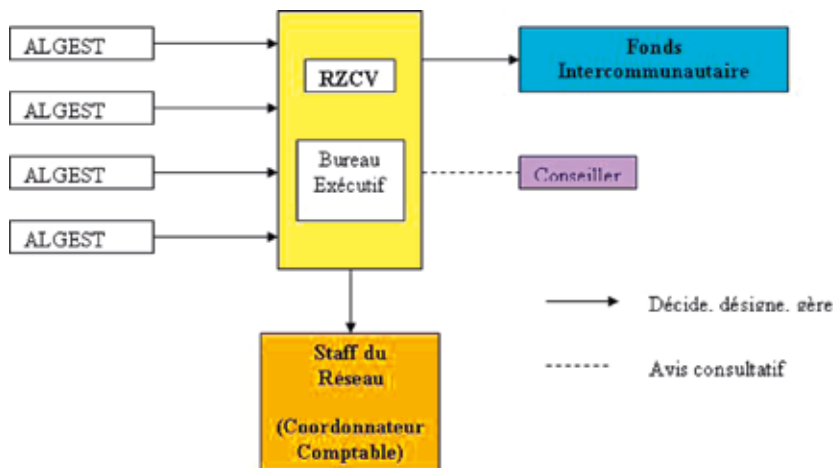
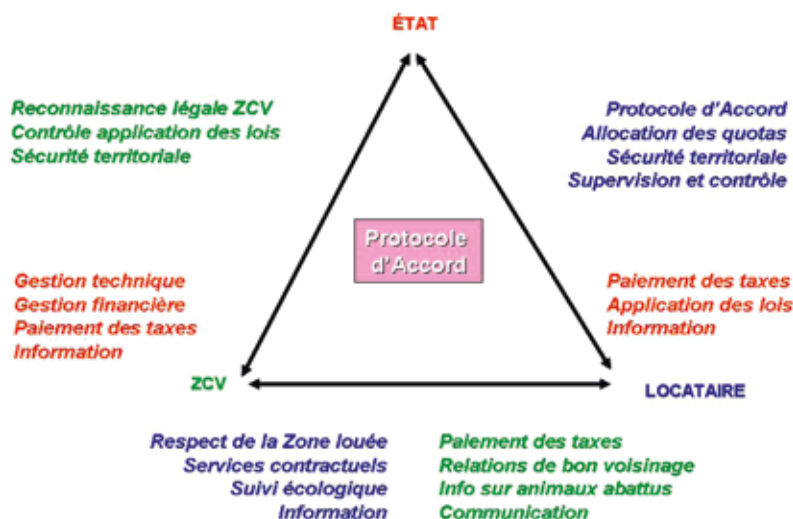


Figure 5. Relation et attente des partenaires du système ZCV (d'après d'Huart 2009).



communautés. De cette manière les communautés disposent à la fois d'une légitimité institutionnelle propre en plus de leur autonomie financière issue des recettes des ZCV.

Une fois cette étape réalisée il semblait nécessaire de renforcer le cadre

institutionnel des ZCV en les organisant en réseau afin de leur donner un poids plus important au niveau local et national. Ce réseau est constitué d'un comité représenté par les présidents des ZCV qui élisent en leur sein un président du réseau (Figure 4). Ce réseau

dispose d'un Fonds Intercommunautaire d'Ecodéveloppement (FICED) qui a une vocation de fonds de microcrédit au bénéfice des communautés locales de la région d'un montant de 76000 Euro alimenté à la base par la Composante ZCV Nord et complété par les ALGEST ZCV à hauteur de 5% de leur recettes annuelles. Sur consultation des présidents des ZCV menée par la Composante ZCV d'ECOFAC, le réseau a ensuite désigné un membre du staff à Bangui pour gérer la comptabilité à Bangui mais également représenter le réseau sur le plan national et international.

Relation avec les partenaires

La relation qui anime les ZCV avec ses partenaires est basée sur une relation tripartite Etat, Communauté, Guide. Les attentes des diverses parties sont exprimées à la Figure 5 et font l'objet d'un protocole d'accord entre les 3 parties.

Jusqu'en 2009 ce protocole était valable pour 5 ans. Depuis 2010 sa durée a été portée à 10 ans. Ceci favorise la durabilité des interventions des opérateurs et donc des clients de la ZCV. Il régit les droits et obligations des différents partenaires.

Par ailleurs chaque année se réunit une Commission d'attribution des zones et secteurs de chasse qui analyse le bilan de chaque société sur base de leur rapport annuel et des taxes payées, et confirme l'attribution et attribue un quota par zone dont l'exploitation a été demandée.

La Faune

La faune du Nord RCA est très variée. Elle est composée des espèces de savane (éléphant, buffle, antilopes dont l'éland de Derby, l'hippotrague, la sitatunga, le grand koudou, etc, et de forêt (bongo, hylochère, céphalophes) mais aussi les carnivores : lion, panthère guépard, lycaon. En RCA, trois des big



Eland de Derby

Tableau 1. Densités, Effectif, Coefficient de Variation (CV%), Limites inférieure et supérieure de l'Intervalle de Confiance à 95%, Pourcentage de la Densité moyenne, Poids Moyen (kg), Biomasse/km² moyenne (kg/km²) et en % pour chaque Espèce, pour tous les Ongulés et pour toutes les Espèces.

Espèce	Densité N/km ²	Effectif Estimé	CV%	% de la Densité	Biomasse kg/km ²	% de la Biomasse
Eland de Derby	1.19	5.870	58.40	9.29%	535.5	37.22%
Buffle	1.10	5.391	61.77	8.58%	394.9	27.45%
Hippotrague	0.51	2.503	40.48	3.98%	110.7	7.69%
Bubale	1.02	5.033	26.55	7.96%	134.6	9.36%
Waterbuck	0.09	443	-	0.70%	11.9	0.83%
Cobe de Buffon	0.16	787	69.48	1.25%	8.8	0.61%
Guib harnaché	0.82	4.028	18.82	6.40%	27.3	1.90%
Redunca	0.05	258	-	0.41%	1.2	0.09%
Phacochère	2.18	10.705	15.71	17.01%	109.0	7.58%
Potamochère	0.43	2.134	45.63	3.36%	19.4	1.34%
Ourébi	0.27	1.346	33.97	2.11%	6.3	0.44%
Céphalophe à dos jaune	0.05	250	-	0.40%	0.7	0.05%
Céphalophe de Grimm	2.35	11.565	11.08	18.34%	29.1	2.03%
Céphalophe à flancs roux	0.81	3.960	16.38	6.32%	8.9	0.62%
Céphalophe bleu	0.20	980	45.08	1.56%	1.0	0.07%
Total ongulés	11.23	55,253	10.36	87.67%	1,399.3	97.25%
Babouin	1.58	7,751	37.11	0.00%	39.5	2.75%
Total	12.81	63,004	10.17	100.00%	1,438.8	100.00%

* : Les poids moyens sont ceux obtenus à partir du cropping au Ranch de Gibier de Nazinga sauf pour l'éland de Derby, le cobe de Buffon, le céphalophe à dos jaune, le potamochère et le céphalophe bleu. Ils sont tirés du poids moyens des femelles adultes L'expérience montre que le poids moyen d'une population est très inférieur au poids des mâles adultes. En ce qui concerne les buffles observés dans la zone d'étude leur taille ne dépasse pas significativement ceux d'Afrique de l'Ouest.

Tableau 2. Limite inférieure, estimation moyenne, quota minimum (quota min), maximum (quota max), quota réalisés en 2008-09 et demandés pour la saison 2009-10. Le quota minimum est calculé sur base de 2% pour le buffle et 3% pour les ongulés et babouins. Vert pâle : quota inférieur au quota minimum. Vert : quota situé entre le quota mini et maxi. Orange : quota au niveau maximum

Espèce	Limite inférieure	Effectif estimé	Quota minimum	Quota maximum	Quota réalisé 2008-09	Quota demandé 2009-10
Eland de Derby	1.964	5.870	59	176	28	41
Buffle	1.713	5.391	34	108	44	58
Hippotrague	1.150	2.503	35	75	15	24
Bubale	3.007	5.033	90	151	24	28
Waterbuck		443	0	13	0	10
Cobe de Buffon	221	787	7	24	0	5
Guib harnaché	2.790	4.028	84	121	14	21
Redunca		259	0	8	0	1
Phacochère	7.872	10.705	236	321	15	26
Potamochère	885	2.134	27	64	11	19
Ourébi	697	1.346	21	40	7	15
Céphalophe à dos jaune		250	0	8	5	13
Céphalophe de Grimm	9.310	11.565	279	347	12	22
Céphalophe à flancs roux	2.875	3.960	86	119	22	29
Céphalophe bleu	411	980	12	29	5	13
Babouin	3.800	7.751	114	233	18	40
Total			1.084	1.836	218	365



Comptage pédestre.
Débriefing des chefs d'équipe

five sont autorisés à la chasse (lion, panthère, buffle).

En 2009 un inventaire pédestre a été mené (Bouché 2009). La faune reste relativement abondante même si elle n'atteint certainement pas sa capacité de charge (Tableau 1). Sur la base de cet inventaire des quotas ont été établis (Tableau 2).

Afin de calculer les quotas de manière conservatrice, il a été tenu compte de la valeur de la limite inférieure de l'intervalle de confiance et celle de l'estimation moyenne auxquelles nous avons appliqué un taux de quota 2% pour les buffles et 3% pour les autres ongulés et babouin afin de définir un quota minimum (= 2 ou 3% de la valeur de la limite inférieure de l'intervalle de confiance) et un quota maximum (= 2 ou 3% de la valeur de l'estimation moyenne) (Bouché 2009).

Le Tableau 2 montre que pour toutes les espèces recensées, les quotas réalisés en 2008-09 sont inférieurs aux quotas minimums sauf dans le cas du buffle. D'autre part pour toutes les espèces recensées les quotas demandés pour la saison 2009-10 sont inférieurs aux quotas maximums sauf dans

le cas du céphalophe à dos jaune. De par les habitats que fréquente cette espèce, l'effectif a certainement été sous-estimé.

Recette des ZCV

Les recettes des ZCV proviennent des taxes d'abattage et taxes d'utilisation de territoire ainsi que de la commercialisation de la viande.

Les recettes ont progressivement évolué depuis la création des ZCV (Figure 6). Depuis la saison 2000-01 celles-ci ont toujours été supérieures à 140.000 Euro, excepté en 2003.

Répartition des recettes

La répartition des recettes des ZCV se fait selon la clé de répartition au tableau 3.

Recettes
(x1000 Euro)

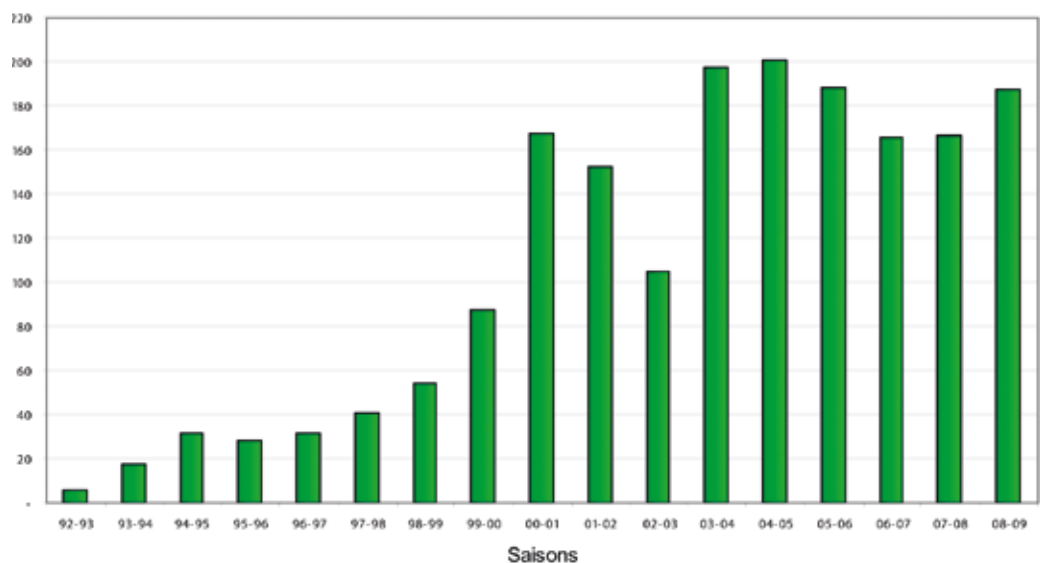


Figure 6. Recettes générées par la chasse safari dans les ZCV du Nord depuis 1992

Tableau3. Répartition des recettes des ZCV

Taxes	Communautés	Gestion Zone	Communes	Fonds Forestier
Location du territoire ^[1]	50 %	30 %	20 %	-
Utilisation du territoire ^[2]	50 %	50 %	-	-
Taxes d'abattage ^[3]	45 %	20 %	15 %	20 %
Commercialisation de la viande	70 %	30 %	-	-

^[1] Taxe de 750 F CFA/km².

^[2] Frais d'utilisation justifiés par les infrastructures réalisées par les ZCV au profit du guide. Ils se basent sur 45% de la valeur des taxes d'abattage pour espèces dites « phares » et « déclencheurs de safaris » (Eland de Derby, Bongo, Léopard, Hippotrague et Buffle) demandés par les guides de chasse sur la ZCV.

^[3] Les montants fixés par espèce et définis par la Loi de même que les montants des permis de chasse, les taux de redevances et les taxes cynégétiques

L'argent des différentes taxes (Tableau 3) est versé par le guide de chasse directement sur le compte de l'ALGEST ZCV à qui il loue la ZCV. Les paiements s'effectuent selon un échéancier qui oblige le guide de chasse à payer au moins 50 % des quotas qu'il a demandés avant la fin de la saison de chasse. Le reliquat étant payé en fin de saison de chasse. Ceci oblige à la fois le guide à se professionnaliser et à assurer un volume de clientèle minimum. Ceci permet aussi d'éviter les demandes de quotas excessives et donc les dérives.

Une fois les taxes versées sur le compte des ZCV, les ALGEST ZCV reversent la part due aux communes et au CAS DF (fonds forestier de l'Etat). Une fois réparties, près de 80 % des recettes de l'année 2009 sont revenues aux ZCV (Figure 7). Ceci est très remarquable lorsque l'on sait que la part des recettes liées à la gestion de la faune destinée à la communauté est de 20 % maximum au Cameroun (Roulet 2004), 30 % des recettes des zones cynégétiques à la Pendjari, 30 % des recettes du Parc W et de sa zone cynégétique au Bénin, 40 % des recettes du Parc W destinées aux communes et villages au Niger (Lungren & Bouché 2008).

Figure 7. Répartition des recettes entre les ZCV, les communes et le CAS DF (fonds forestiers) (Roulet 2009)

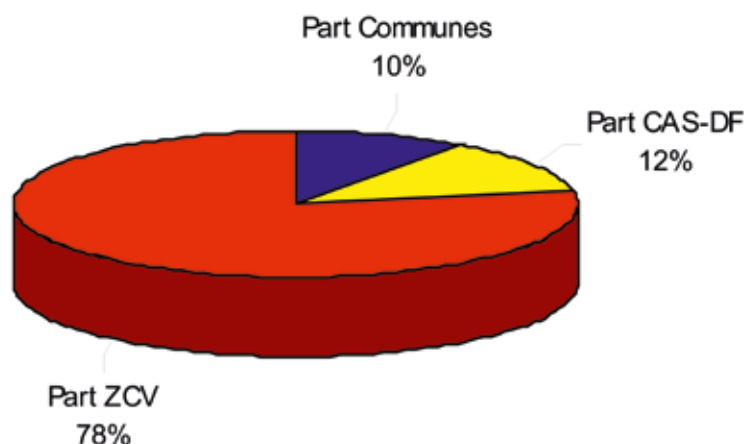
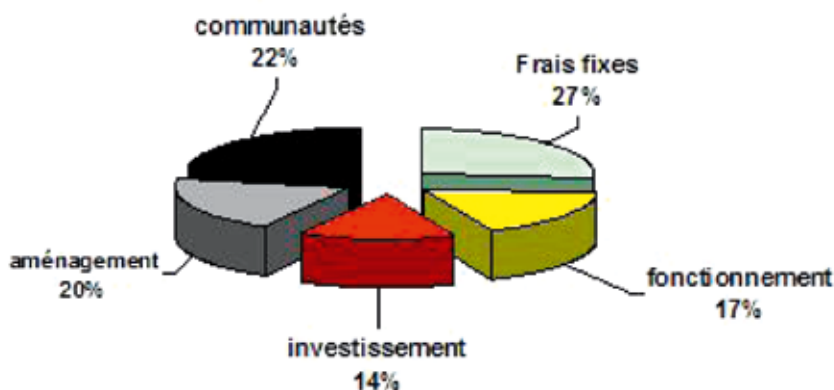


Figure 8. Utilisation des recettes des ZCV (Roulet 2009)



Utilisation des recettes des ZCV et retombées socio-économiques

Les recettes des ZCV gérées par les comités de gestion sont utilisées essentiellement (80 %) pour payer du personnel permanent : 60 personnes dans des domaines divers (aménagement, comptable, suivi écologique, gardes chasses villageois pour la surveillance, pharmaciens, secouriste, enseignant, chauffeur de tracteur, etc...). Par ailleurs plus de 55.000 homme x jour de travail par an ont été financés pour la réalisation d'aménagements divers (ouverture et réouverture de piste, aménagement de saline, de mirador, de points d'eau de puits, maçonnerie etc...) mais également dans le fonctionnement journalier des ZCV (Figure 8)

Une part des recettes a également été investie dans la construction et l'entretien de bâtiments. 70 bâtiments ont

été construits (écoles, dispensaire, pharmacie, cantine villageoises, logements, bureaux etc.) par les ZCV depuis leur création. Les ALGEST ZCV disposent depuis 2009 de 2 tracteurs payés à leur frais, ce qui renforce leur autonomie vis-à-vis d'ECOFAC dans le cadre des aménagements des ZCV (Figure 8).

Dans la Région Nord les écoles sont rares en dehors des chefs lieux de sous-préfecture ou préfecture. Ainsi les ZCV financent 28 écoles. Sur 7.500 habitants plus de 3.000 enfants sont scolarisés dans les écoles des ZCV. Dans de nombreuses écoles il y a plus de filles que de garçons inscrits. La ZCV pallie également le déficit de l'Etat dans le domaine de la santé. Elle entretient des dispensaires et des pharmacies communautaires qui permettent d'apporter les premiers soins. Par ailleurs près de 200 personnes âgées perçoivent une pension financée par les ZCV.

© photo P. Bouché



Waterbuck



Aménagement d'une mare

Chaque communauté locale ou assemblée villageoise reçoit une allocation annuelle à gérer (Figure 8). Le montant de cette allocation est proportionnel aux recettes perçues et au poids démographique de chaque village. Les villageois décident eux-mêmes avec l'appui du staff technique la finalité

de la caisse et les secteurs d'intervention (santé, appui aux groupements, construction de bâtiments). Le contrôle de cette caisse est effectué par le staff technique chaque trimestre. L'obtention des fonds de cette caisse chaque année est conditionnée par le comportement correct des bénéficiaires. Si le

représentant d'un village s'est rendu coupable de braconnage d'animaux protégés par la loi, le village paiera une amende proportionnelle au délit selon les dispositions du règlement intérieur de l'ALGEST-ZCV (Zowoya & Bouché 2009b), rendant ainsi la communauté solidaire des actes de ses membres.

Bilan et défis

Le système possède bien sûr beaucoup d'avantages : il permet notamment d'évoluer selon une formule tripartite réaliste et pratique qui offre aux villageois l'opportunité d'être à la fois bénéficiaires, mais aussi acteurs libres et responsables de la gestion de leur terroir.

Il faut cependant reconnaître que les ZCV ne sont pas encore légalisées. Seul un arrêté ministériel leur donne une légitimité encore bien fragile. Le code de la faune en cours de révision palliera cette insuffisance en créant un cadre légal pour les ZCV. Il est indispensable que l'Etat Centrafricain prenne ses responsabilités en la matière dans les plus brefs délais afin de garantir la pérennité du système ZCV.

Le staff technique s'est révélé être la pierre angulaire des ZCV dont il a



largement garanti la durabilité mais il manque de personnel pour assumer toutes les tâches qui lui incombent. De nouveaux agents ont été recrutés mais il faudra veiller à leur formation et au maintien de leur poste.

Par ailleurs les comités de gestion et certains personnels (secouristes) ne sont souvent pas suffisamment formés pour assumer leurs tâches et leur niveau de compréhension est parfois limité. Ceci occasionne une pression sur le staff technique qui doit parfois pallier les insuffisances du comité.

Globalement la promotion des usages légaux et l'organisation de l'utilisation de l'espace sont insuffisantes voire inexistantes. La création des secteurs de chasse dans les années 70 a complètement occulté les espaces (agricoles notamment) nécessaires pour la survie des populations.

Le niveau des recettes annuelles, bien que significatif à l'échelle communautaire, ne l'est pas encore à l'échelle individuelle. Le montant des recettes rapporté par habitant est d'environ 22,5 Euro par an par personne (Roulet 2009). Afin d'améliorer le niveau des recettes deux options complémentaires sont possibles : 1) augmenter progressivement les quotas qui dans la plupart des cas sont nettement inférieurs aux potentialités (Bouché 2009), 2) intensifier la gestion des ZCV (eau, brûlis, LAB) afin d'augmenter la capacité de charge de celle-ci et dégager des quotas plus importants (Bouché 2009, Lungren 2009).

Enfin l'absence virtuelle de l'Etat centrafricain à la base de la multiplication des rebellions et de l'insécurité ne fait qu'accroître la menace sur le système ZCV. Plusieurs ZCV ont dû temporairement être inactivées pour cause d'insécurité.

Malgré tout, et pour autant que l'Etat centrafricain réussisse à maîtriser l'insécurité chronique actuelle, le système ZCV devrait pouvoir passer progressivement à l'âge adulte. Cependant la poursuite de la formation des communautés de base sera encore nécessaire pendant plusieurs années afin de parfaire le système.

Bibliographie

Bouché Ph 2009 Rapport d'inventaires des grands mammifères dans les Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA. Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, RCA

Boulet H, Ouamoudjou F, Mbitikon R 2003. Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique *Parc et Réserves*. 58 (1).

Chardonnet, Ph & Boulet, H 2007 Elephant in turmoil. Central African Republic May 2007. International Foundation for the Conservation of Wildlife (IGF Foundation).

Delvingt W & Lobão Tello JLP 2004 Découverte du Nord de la Centrafrique. Sur les terres de la grande faune. ECOFAC Programme. EU AGRECO-GEIE

d'Espiney T, Tello J, Delvingt W 2002. Le Programme de Développement de la Région Nord" en République Centrafricaine. L'expérience de la zone pilote de Sangha. Les Cahiers Forestiers de Gembloux. 9.

D'huart J-P 2009. Rapport d'Expertise Bilan Système Zones Cynégétique Villageoises en Interphase et Promotion de l'Autonomie de Gestion des ZCV. Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, BRLi-GFA-DFS, RCA

Douglas Hamilton I, Froment J-M, Dounoube G, Root J 1985. Recensement aérien de la faune dans la zone Nord de la République Centrafricaine. Aménagement de la faune. République Centrafricaine. Unpublished report FAO. FO CAF/78/006. Document de travail 5.

Lungren C G 2009. Rapport d'Expertise Aménagement des points d'Eau des ZCV Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, BRLi-GFA-DFS, RCA

PDRN 1998. Situation de la faune de grande taille dans les zones protégées du Nord de la RCA. 22-69 in. Rapport

annuel. UE/FED. NORCADEV, RCA

Renaud PC 2005. Rapport de Mission de l'AT ZCV. ECOFAC III.

Roulet PA 2004. Chasseur blanc. Cœur Noir. La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire. PhD Thesis. University of Orleans, France.

Roulet PA 2009. Rapport d'Expertise Bilan Technique des Zones Cynégétique Villageoises, Saison 2008-2009 Composante ZCV Nord RCA, Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, BRLi-GFA-DFS, RCA

Zowoya F & Bouché Ph 2009a Modèle des Statuts pour les Associations Locales de Gestion des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord-Est. Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, MINEF, RCA

Zowoya F & Bouché Ph 2009b Modèle de Règlement Intérieur pour les Associations Locales de Gestion des Zones Cynégétiques Villageoises Nord Est Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, MINEF, RCA

Zowoya F & Bouché Ph 2009c Règlement de Gestion du Programme « Micro Crédit » rattaché au Fonds Intercommunautaire d'Eco développement (FICED) Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, MINEF, RCA

Zowoya F & Bouché Ph 2009d Projet de document Cadre du Fonds Intercommunautaire d'Eco développement (FICED) Composante ZCV Nord RCA, ECOFAC IV, MINEF, RCA